

CHARTRE DU CLUB

RESPECT POUR TOUS



Tout adhérent doit prendre connaissance de cette présente charte, et prendre conscience que tous les membres du bureau sont à votre écoute et donnent de leur temps et de leur énergie pour vous permettre de pratiquer le volley-ball et vous voir jouer avec le sourire toute l'année.

Les valeurs du club

Le volley-ball véhicule des valeurs fortes de **partage** et de **solidarité**. Le pratiquer nécessite un esprit d'équipe et c'est un souhait de notre club, de transmettre ces valeurs à l'ensemble des adhérents.

La **formation** et le développement du niveau de jeu de chaque adhérent en fonction de l'investissement de chacun, est une priorité pour notre équipe d'encadrants et de bénévoles.

Droits et devoirs de l'adhérent

→ Respect de l'autre

Je dois respecter les règles de savoir-vivre et de savoir être avec les entraîneurs, les coéquipiers, les adversaires, les arbitres, les dirigeants et les supporters.

→ Matériel

Chacun est tenu de respecter les locaux et le matériel. Il participe à l'installation et au rangement du matériel utilisé et veille au respect de ces locaux et à leur propreté.

→ Adhésion

Le montant de l'adhésion est versé à l'inscription (2 cours d'essai sont autorisés). Il participe aux frais de fonctionnement général de l'association et plus particulièrement aux frais inhérents aux inscriptions à la fédération, ligue et comité de volley-ball.

→ Vie associative

Un adhérent est un membre d'une organisation. Une adhésion ne se limite donc pas à une équipe, mais bien au club. Pour son bon fonctionnement, il est souhaité que chaque section soit représentée dans les différents domaines (commissions : sportive, communication, événementiel, ...).

→ Sanctions

L'adhésion suppose le respect de ses règles. En cas d'incivilité, d'irrespect, de manquements répétés, toute personne peut être suspendue ou exclue sur décision du bureau directeur.